



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 11

LA CONDITION FÉMININE

La violence faite aux femmes

Questions de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 25 mars 2010

LE SÉNAT

Le jeudi 25 mars 2010

LA CONDITION FÉMININE

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, le discours du Trône annonçait l'intention du gouvernement de limiter la violence faite aux femmes.

Madame le leader du gouvernement peut-elle nous dire quelles mesures de prévention font partie de ce plan?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Je remercie madame le sénateur de sa question. Il est évident que la violence contre les femmes ne devrait pas et ne sera pas tolérée. Le gouvernement a déjà pris de nombreuses initiatives, comme le mentionne le discours du Trône, notamment en ce qui concerne les femmes autochtones disparues ou assassinées ainsi que le mouvement des Sœurs par l'esprit.

La liste de ces initiatives est longue, honorables sénateurs. Je serai heureuse de fournir au sénateur Tardif non seulement la liste de ce que nous comptons faire à l'avenir, mais aussi celle des bonnes mesures que nous avons prises par le passé. La question de la violence contre les femmes n'a aucun caractère politique ni partisan. C'est une responsabilité sociale pour nous tous, femmes et hommes, à tous les niveaux du gouvernement. La violence contre les femmes ne peut pas être tolérée.

Des voix : Bravo!

[Français]

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, la violence exercée contre les femmes et les femmes handicapées ne cesse de grimper. Il y a 1,9 million de femmes au Canada qui vivent avec une limitation fonctionnelle.

J'aimerais savoir quelles mesures spécifiques visant à prévenir la prévention de la violence faite aux femmes handicapées seront mises en place.

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, il est vraiment odieux que des gens soient exploités à cause de handicaps physiques ou mentaux.

Comme le sénateur le sait, diverses mesures ont été prises pour aider les personnes handicapées par l'intermédiaire de RHDCC et grâce à des mesures fiscales destinées à relever leur niveau de vie. En ce qui concerne le problème de la violence, j'ai l'assurance, honorables sénateurs, que la GRC, la Sécurité publique et le ministère de la Justice ont tous des mesures et, je l'espère, des sanctions en place pour les gens qui commettent ce genre de crime. Il faut tenir en horreur toutes les formes de violence, surtout envers des personnes qui ne peuvent se défendre.

• (1430)

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, ma question portait expressément sur le plan du gouvernement, et non sur ce que la police doit faire.

Toutefois, lorsqu'elle a annoncé un financement pour Jeunes femmes en action : apprendre et créer des changements, initiative qui doit favoriser la participation des jeunes filles et des femmes au leadership et à des rôles de prise de décisions, votre collègue, la ministre d'État à la Condition féminine, a annoncé le 19 mars :

Ce projet s'adresse plus particulièrement aux jeunes femmes de la Colombie-Britannique, du Yukon, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et de l'Ontario. Il aidera celles-ci à acquérir les compétences dont elles ont besoin afin de pouvoir montrer la voie à suivre dans les dossiers tels que la prévention de la violence, la sécurité économique, l'engagement civique et la participation à la vie démocratique.

Certes, je me félicite des projets qui aident les femmes à faire entendre leur voix pour prévenir la violence exercée contre elles, mais je crains que la charge de la prévention de la violence ne repose uniquement sur les femmes. La violence contre les femmes touche tous les membres de la société, pas seulement les femmes.

Madame le leader peut-elle nous dire quelles ont été mesures prises pour faire participer les hommes à la prévention de la violence contre les femmes?

Le sénateur LeBreton : Madame le sénateur a demandé une réponse au gouvernement, et j'ai parlé des ministères de la Justice et de la Sécurité publique, ainsi que de la police. Bien que, par définition, la police ne fasse pas partie du gouvernement, elle est au service du public et, dans un sens général, elle est au service de l'État.

Honorables sénateurs, dans ce dossier, la responsabilité et le financement relèvent de la ministre d'État à la Condition féminine. J'ose dire, et j'espère que le sénateur Tardif sera d'accord avec moi, qu'il y a autant d'hommes que de femmes qui s'engagent à fond dans la prévention de la violence contre les femmes.

Je tiens à signaler, honorables sénateurs, que, en mettant l'accent sur ces questions, le gouvernement a porté à un niveau record le budget du programme des femmes à Condition féminine Canada. Les fonds vont directement à celles qui en ont besoin, grâce aux dépenses de programme, et non aux coûts de fonctionnement généraux de Condition féminine. Le financement pour les organisations de la base a augmenté de 69 p. 100, et 47 p. 100 des groupes reçoivent des fonds pour la première fois.

Au cours du dernier exercice financier seulement, Condition féminine Canada a fourni des fonds de plus de 7 millions de dollars pour des projets qui visent à améliorer la sécurité économique des femmes. Depuis 2007, par l'entremise de Condition féminine Canada, sans parler des programmes d'autres ministères auxquels j'ai fait allusion, nous avons dépensé plus de 26 millions de dollars et appuyé plus de 117 projets portant directement sur le problème de la violence contre les femmes.